



**BUREAU SYNDICAL**

**RÉUNION DU 04 OCTOBRE 2016**

**Date de la convocation : 23 septembre 2016**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Mr Pierre DUCOUT (Président), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (1<sup>er</sup> Vice Président),  
Monsieur Alain RENARD (2<sup>o</sup> Vice Président), Monsieur Bernard LAURET (3<sup>ème</sup> Vice  
Président),

**DÉLIBÉRATION N°20161004\_001  
RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2016 / 2017 A L'ADULLACT**

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**Considérant** que le Syndicat mixte Gironde Numérique est membre de l'association ADULLACT depuis décembre 2008,

**Considérant** le projet de services numériques mutualisés du Syndicat à destination de ses membres, Communautés de communes et d'agglomération,

**Considérant** que l'association ADULLACT dispose de compétences pour accompagner Gironde Numérique afin de favoriser l'utilisation des logiciels libres dans les collectivités locales et de bénéficier des travaux et projets en cours, ainsi que des prestations en lignes offertes par l'association,

**Considérant** l'autorisation de signature d'un protocole d'accord avec l'association ADULLACT par délibération n°2011-02-28 E en date du 28 février 2011,

**Considérant** que le protocole d'accord avec l'association ADULLACT précisant les éléments de travail et la mise à disposition de services numériques à destination du Syndicat mixte et de ses membres a été signé le 28 mars 2011.

**Considérant** que l'adhésion actuelle est d'un montant de 3 500€ et qui débute au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année,

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De m'autoriser à renouveler l'adhésion avec l'association ADULLACT au titre de l'année 2016/2017 pour un montant de 3 500 €.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 04 octobre 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT